

Contribution aux charges du mariage - Etat de cessation des

Par **PinDan**, le **08/04/2009** à **17:11**

Bonjour,

J'ai une petite question pratique à vous poser car j'éprouve quelques difficultés à y répondre :

Si j'obtiens, par un jugement condamnant mon mari, une somme de 1000€, au titre de sa contribution aux charges du mariage; et que celui-ci ne règle rien (il est en état de cessation des paiements)

Que puis-je faire ?

Par **mathou**, le **08/04/2009** à **18:27**

Bonjour,

Conformément au point numéro 7 de la Charte du forum lue lors de l'inscription, les membres ne peuvent donner d'avis que si tu avances tes premiers éléments de réflexion, pour créer une base de départ.

Qu'est-ce qui te pose problème dans ce cas ? En partant de là on peut essayer ensemble d'arriver à une solution.

Par **PinDan**, le **08/04/2009** à **18:44**

euuhh ce n'est pas une question d'étudiant ! Je ne suis pas du tout dans le domaine, c'est pour ça que je pose la question...Ce n'est pas mon genre de me faire macher le travail... C'est une question annexe à un travail d'entreprise en commission de droit des affaires ! Et je n'y connaît strictement rien...